

APHRC

ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

Rapport annuel de l'Atlantic Provinces Harness Racing Commission (APHRC) 2023

APHRC

ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

- L’Atlantic Provinces Harness Racing Commission (APHRC) est un organisme relevant du Conseil des premiers ministres de l’Atlantique. Elle a pour responsabilités de régir, de réglementer et de superviser les courses attelées sous toutes leurs formes, dans la mesure où elles sont pertinentes et liées aux paris mutuels dans les provinces de l’Atlantique.

- L’APHRC a été créée en 2015, à la suite de la fusion de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes et de la Newfoundland and Labrador Commission. Auparavant, la Commission des courses attelées des provinces Maritimes, créée en 1994, regroupait les commissions des courses attelées de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

- Six hippodromes relèvent de la compétence de l’APHRC :

- Red Shores Charlottetown , à Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Red Shores Summerside, à Summerside (Î.-P.-É.)
- Truro Raceway, à Truro (N.-É.)
- Inverness Raceway, à Inverness (N.-É.)
- Northside Downs, à Sydney (N.-É.)
- Connell Park, à Woodstock (N.-B.)

- Le bureau de l’APHRC est situé à Kensington, à l’Île-du-Prince-Édouard.

APHRC

ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

Commissaires : fin du mandat	*Admissibles à un renouvellement de mandat*	
Nouveau-Brunswick		
Stephan DeCourcey (vice-président)	Mai 2026	Non (aura exercé ses fonctions pendant neuf années consécutives)
Dawn Hubbard	Juin 2026	Oui
Île-du-Prince-Édouard		
Jacinta Campbell	Avril 2025	Oui
Dr James Boswall	Juin 2026	Oui
Nouvelle-Écosse		
Lowell Crowe	Mai 2023	Oui
Poste vacant		
Terre-Neuve-et-Labrador		
Keith Gowan	Novembre 2024	Non (aura exercé ses fonctions pendant neuf années consécutives)

Administration de l'APHRC :

Comptable et adjointe administrative : Cindy Doucette

Directeur des courses : Mitch Murphy







- L’année 2023 a été une année importante pour les courses attelées au Nouveau-Brunswick. Horse Racing New Brunswick (HRNB), appuyé par un groupe de personnes dévouées, a pris des mesures pour stabiliser l’industrie dans cette province. L’organisme a fait de Connell Park, à Woodstock, le centre des courses attelées au Nouveau-Brunswick et a organisé une série de courses couronnée de succès.

- Northside Downs, à North Sydney, est resté relativement stable par rapport à 2022 en ce qui concerne le nombre de courses et le total des prix, tandis qu’Inverness Raceway a organisé 19 courses supplémentaires et a vu ses prix passer à 82 250 $. Truro a connu une baisse du nombre de courses, à savoir de 292 en 2022 à 192 en 2023. Truro a également enregistré une diminution des prix, lesquels ont passé à 184 486 $. Truro a toutefois pu obtenir d’importants investissements dans une tribune magnifiquement rénovée.
- L’Île-du-Prince-Édouard a connu une croissance substantielle tant à Charlottetown qu’à Summerside. En effet, Charlottetown a ajouté 145 courses supplémentaires et a augmenté les bourses, dont le montant est passé à plus de 800 000 $. Summerside a ajouté 29 courses et a augmenté les bourses de plus de 240 000 $. L’industrie de l’Île-du-Prince-Édouard continue d’enregistrer une croissance substantielle grâce à des investissements gouvernementaux directs et à son entente d’exploitation avec la Société des loteries de l’Atlantique (SLA).

APHRC

ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION







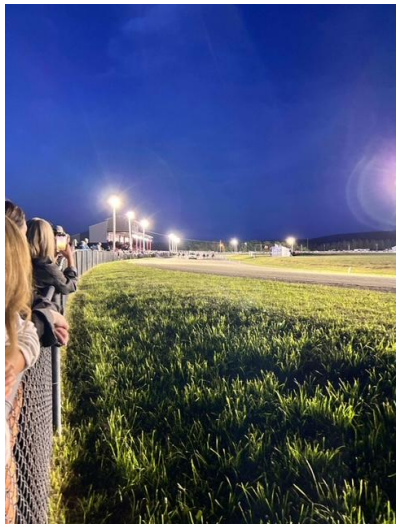
Des avancements touchant l'APHRC ont marqué l'exercice financier 2023-2024.

- Terre-Neuve-et-Labrador a déposé un projet de loi visant à se retirer de l'APHRC à compter du 31 mars 2024.

- Terre-Neuve-et-Labrador conservera un commissaire au sein de l'APHRC jusqu'à ce que les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard modifient l'*Atlantic Provinces Harness Racing Commission Act* pour tenir compte du retrait de Terre-Neuve-et-Labrador.

- La Nouvelle-Écosse compte un poste vacant depuis septembre 2023, et le mandat d'un autre commissaire a pris fin en mai 2023, mais celui-ci est admissible à un renouvellement de mandat.

- Les ministres responsables des courses attelées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ont lancé un examen de l'APHRC. Cet examen portera sur la gouvernance et la structure opérationnelle de l'APHRC.



Annexe A

Commission des courses attelées des provinces de l' Atlantique

État des résultats

	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Prévisions 31 mars 2024	Chiffres r 2022-2023
Revenus				
Province du Nouveau-Brunswick	97 433	91 413	91 413	95 699
Province de la Nouvelle-Écosse	198 263	212 195	212 195	197 458
Province de l' Î le-du-Prince-Édouard	116 095	108 871	108 871	118 605
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	18 188	17 500	17 500	18 217
Sous-total	429 979	429 979	429 979	429 979
Cotisations	56 200	40 000	54 637	56 133
Amendes et redevances	26 300	25 000	26 451	29 921
Remboursement des fonctionnaires	200 000	195 000	199 619	195 449
Programme d' essais de l' ACPM	70 000	70 000	62 140	67 252
Revenus des bourses de l' Atlantique	5 000	5 000	4 000	4 000
Patrouille photographique/Entretien de l' arrivée – ACOA	40 000	40 000	32 362	161 314
Revenus de Stretch Drive	15 000	15 000	10 710	7 500
Frais d' administration de la bourse HRNB (qui seront réduits à zéro en 2023-2024)				200
Revenu total	842 479	819 979	819 898	951 748
Charges				
Services de personnel	190 000	164 795	188 963	198 234
Accumulation des indemnités de vacances	0	0	0	0
Déficit de solvabilité du régime de retraite	0	0	0	0
Comité des règles, des finances et de l' éducation	500	500	842	300
Groupe des juges chevronnés	7 500	7 500	0	0
Salaires des dirigeants, réunions, déplacements, avantages sociaux, divers/remises sur frais d' [illegible]	225 060	225 000	224 374	217 602
Formation et supervision des officiels	35 000	25 000	0	26 864
Achat de services/Promotion	50 000	45 000	47 869	63 399
Dépenses liées aux bourses de l' Atlantique	5 000	5 000	5 000	0
Surveillance de la course et photo-finish	10 000	10 000	8 550	11 850
Déplacements – Personnel	20 000	20 000	14 051	30 481
Formation du personnel	0	0	0	3 841
Indemnités de participation aux réunions et frais de déplacement	25 000	30 000	23 820	34 368
Appels	20 000	20 000	20 460	13 257
Frais administratifs de Standardbred Canada	41 160	41 160	40 956	40 344
Loyer et services publics	23 500	23 500	21 628	24 049
Téléphone, télécopieur, Internet	5 319	6 000	5 513	3 125
Frais de déplacement	7 000	7 000	4 350	351
Fournitures, autres, frais postaux, messagerie	10 000	13 000	7 768	12 222
Lutte contre les drogues	70 000	70 000	67 836	70 485
Programme de dépistage des drogues chez les humains	12 000	20 000	3 789	4 122
Programme de dépistage de l' alcool	10 000	10 000	6 117	1 374
Enquêtes et perquisitions	20 000	25 000	13 665	23 088
Impression, photocopie, location	3 000	3 000	5 152	3 969
Livres/abonnements	0	0	0	0
Projets spéciaux	0	0	0	0
Mobilier/équipement, logiciels et matériel informatique	7 500	7 500	5 799	3 951
Honoraires professionnels	45 000	41 024	216 191	43 495
Frais de déménagement	0	0	0	4 500
Services de traduction		0	0	0
Amortissement				65 052
Excédent remboursable à la CAP				13 042
Total des charges	842 479	819 979	932 693	913 365
Dépassement du budget	0	0	-112 795	38 383



Notes afférentes à l'état des revenus

du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 :

Honoraires professionnels

Honoraires juridiques

Campbell Lee = 60 574 $

Stevenson & MacKay= 9 098 $

Pink Larkin = 39 504 $

Honoraires de consultation

Brett Revington = 99 000 $

Services contractuels

MRSB = 7 804 $







Statistiques nationales de Standardbred Canada du 1er janvier au 31 décembre 2023

	NO OF RACES					NO OF STARTS			
Region	2022	2023	VAR.	VAR. %	Region	2022	2023	VAR.	VAR. %
Atlantic	1,976	2,061	85	4.30%	Atlantic	12,763	13,604	841	6.59%
Ontario	7,271	7,237	-34	-0.47%	Ontario	54,866	55,994	1,128	2.06%
Quebec	474	500	26	5.49%	Quebec	3,464	3,724	260	7.51%
Western	1,607	1,535	-72	-4.48%	Western	10,477	10,839	362	3.46%
Grand Total	**11,328**	**11,333**	**5**	**0.04%**	**Grand Total**	**81,570**	**84,161**	**2,591**	**3.18%**

	UNIQUE HORSES					AVG NUMBER OF STARTS PER HORSE			
Region	2022	2023	VAR.	VAR. %	Region	2022	2023	VAR.	VAR. %
Atlantic	901	913	12	1.33%	Atlantic	14.2	14.9	0.7	5.19%
Ontario	4,013	3,955	-58	-1.45%	Ontario	13.7	14.2	0.5	3.55%
Quebec	361	389	28	7.76%	Quebec	9.6	9.6	0.0	-0.23%
Western	664	674	10	1.51%	Western	15.8	16.1	0.3	1.92%
Grand Total	**5,484**	**5,491**	**7**	**0.13%**	**Grand Total**	**14.9**	**15.3**	**0.5**	**3.04%**

	AVG FIELD SIZE					AVG $ EARNINGS PER UNIQUE STARTER			
Region	2022	2023	VAR.	VAR. %	Region	2022	2023	VAR.	VAR. %
Atlantic	6.5	6.6	0.1	2.19%	Atlantic	$6,879	$7,795	$916	13.31%
Ontario	7.5	7.7	0.2	2.54%	Ontario	$26,795	$24,950	-$1,845	-6.89%
Quebec	7.3	7.4	0.1	1.92%	Quebec	$7,131	$6,874	-$257	-3.61%
Western	6.5	7.1	0.5	8.31%	Western	$19,335	$18,866	-$470	-2.43%
Grand Total	**7.2**	**7.4**	**0.2**	**3.13%**	**Grand Total**	**$23,548**	**$22,069**	**-$1,479**	**-6.28%**

	$ PURSE					$ HANDLE			
Region	2022	2023	VAR.	VAR. %	Region	2022	2023	VAR.	VAR. %
Atlantic	$6,198,147	$7,116,909	$918,762	14.82%	Atlantic	$7,705,745	$10,552,944	$2,847,199	36.95%
Ontario	$107,526,520	$98,675,350	-$8,851,170	-8.23%	Ontario	$576,232,664	$606,024,715	$29,792,051	5.17%
Quebec	$2,574,350	$2,674,000	$99,650	3.87%	Quebec	$4,933,446	$7,018,017	$2,084,571	42.25%
Western	$12,838,726	$12,715,375	-$123,351	-0.96%	Western	$19,835,244	$22,728,417	$2,893,173	14.59%
Grand Total	**$129,137,743**	**$121,181,634**	**-$7,956,109**	**-6.16%**	**Grand Total**	**$608,707,099**	**$646,324,093**	**$37,616,994**	**6.18%**

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

2023 PARI MUTUEL RACES

Region	Province	Track Name	# Of Races	# of Starts	Unique Horse	Purse Per Race	Purse Per Horse	Avg Field Size	$ Purse	$ Mutuel
Atlantic	NB	WOODSTOCK RACEWAY NB	62	292	109	$4,670	$2,656	4.7	$289,550	$85,692
Atlantic	NS	INVERNESS RACEWAY	191	1,175	203	$2,049	$1,928	6.2	$391,360	$259,131
Atlantic	NS	NORTHSIDE DOWNS	234	1,501	141	$1,458	$2,420	6.4	$341,175	$399,858
Atlantic	NS	TRURO RACEWAY	192	1,334	287	$3,301	$2,209	6.9	$633,879	$595,789
Atlantic	PE	CHARLOTTETOWN DRIVING PARK	1,026	7,002	675	$3,789	$5,759	6.8	$3,887,330	$7,460,121
Atlantic	PE	SUMMERSIDE RACEWAY	356	2,300	551	$4,420	$2,856	6.5	$1,573,615	$1,752,353





- Red Shores a connu une année remarquable sur ses deux pistes. Le nombre de chevaux présents sur les sites a déjoué toutes les tendances du secteur en Amérique du Nord, ce qui a permis d'ajouter des programmes et des courses supplémentaires tout au long de la saison. Cette situation, combinée aux efforts visant à accroître les paris bruts à l'échelle de l'Amérique du Nord, a permis aux deux hippodromes d'établir des records en matière de paris.
- Le total des paris pour la saison allant du 6 mai 2023 au 2 février 2024 s'est élevé à 9,34 millions de dollars pour les deux pistes. Il importe de comparer ce chiffre aux 6,71 millions de dollars enregistrés au cours de la saison 2022-2023, ce qui représente une hausse de 39,2 %. Les paris à Red Shores cette saison ont augmenté de 282 % par rapport aux résultats d'avant la pandémie de 2019-2020.
- Il y a eu 7 dates de courses supplémentaires et 196 courses de plus cette année, ce qui a contribué à offrir davantage d'occasions de paris de qualité aux parieurs.
- Une notoriété plus importante et une participation accrue des opérateurs de paris à l'échelle de l'Amérique du Nord sont principalement à l'origine de la hausse des mises. Ces chiffres se traduisent par une hausse de 30,3 % de la mise moyenne par programme et de 19,7 % de la mise moyenne par course, malgré l'ajout de toutes ces courses supplémentaires.



- Les efforts déployés en 2023 pour promouvoir les courses de Red Shores ont porté leurs fruits, et la direction ne cesse d'établir des liens et de mettre à l'essai de nouvelles promotions. Voici quelques-unes des initiatives qui ont contribué à cette croissance :
- a. La diffusion intégrale des courses en direct tout au long de la saison sur RCN;
- b. Des promotions spéciales sur HPI et d'autres sites de paris en ligne (ADW) aux États-Unis pour accroître la notoriété de l'industrie et offrir une valeur ajoutée aux parieurs;
- c. La promotion « Expérience VIP de la Gold Cup and Saucer »;
- d. Des communiqués de presse et des communications avec les organismes de paris concernant l'ouverture et tout au long de la saison pour assurer une plus grande visibilité;
- e. Une promotion accrue sur les médias sociaux, tant à l'interne qu'auprès d'influenceurs de l'industrie;
- f. Red Shores poursuivra ses stratégies visant à créer une impulsion autour des courses au cours de la prochaine année, car on pense fermement que le marché présente encore un fort potentiel de croissance. Ces stratégies mettent l'accent à la fois sur le marché local et sur l'ensemble du marché nord-américain.



- **Contrôle des drogues équines**

En partenariat avec l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM), l'équipe de l'APHRC gère un programme complet de contrôle des drogues équines. Ce programme comporte deux volets principaux.

1. Des échantillons d'urine ou de sang, ou les deux, sont prélevés à raison de 1,5 échantillon par course. Sur un programme de courses comprenant 12 courses, 18 échantillons seraient prélevés. Ces échantillons sont envoyés au laboratoire accrédité par l'ACPM, Bureau Veritas, situé à Burnaby, en Colombie-Britannique, pour y être analysés. Si une substance interdite est détectée dans l'échantillon, le laboratoire délivre un certificat d'analyse positive, que l'ACPM transmet ensuite à l'APHRC.

(L'ACPM effectue une analyse qualitative [détection de la substance] pour toutes les substances interdites [plus de 160 substances]. Pour cinq [5] substances — le furosémide (Lasix), le cobalt, l'arsenic, la procaïne et l'acide salicylique —, l'ACPM effectue également une analyse quantitative [dosage]).

2. L'APHRC prélève chaque année des échantillons de sang sur plus de 1700 chevaux en vue d'effectuer des tests TCO_2. Ces tests sont analysés au Collège vétérinaire de l'Atlantique de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'APHRC mène également d'autres activités à l'appui du programme de contrôle des drogues équines. Celles-ci comprennent des contrôles hors compétition, des fouilles d'écuries et de véhicules, ainsi que la mise en quarantaine des chevaux.

Par ailleurs, l'APHRC réalise des dépistages de drogues et d'alcool chez les titulaires d'une licence pour de renforcer la sécurité.







Contrôle des drogues équines, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Prélèvement d'échantillons (urine et sang)	Résultats positifs	Taux de conformité
3064	8	99,74 %

TCO_2	Résultats positifs	Taux de conformité
1723	0	100 %





Fouilles	Enquêtes	Tests de dépistage de drogues chez l'humain	Dépistage de l'alcool chez l'humain	Écuries de rétention
177	6	36	144	2



L'APHRC a tenu 23 audiences d'appel au cours de l'exercice financier.



« Le travail acharné et le dévouement des personnes qui appuient les courses à Woodstock sont essentiels dans les efforts que déploient l'industrie pour se stabiliser et se relancer au Nouveau-Brunswick. »

Horse Racing New Brunswick organise des courses à Woodstock, au Nouveau-Brunswick. Les courses se déroulent à Connell Park et comprennent le Milton Downey Stakes, le Dr. Ted & Dawn Bremner Memorial, le Barrieau-McIssac Memorial, le New Brunswick Breeders, le Maritimer et la plus ancienne course au Canada, le Walter Dale.

Northside Downs, à North Sydney, en Nouvelle-Écosse, a connu une hausse du nombre de courses et une hausse des paris en 2023.





NORTHSIDE DOWNS
HARNESS RACING SINCE 1898



INVERNESS RACEWAY



Les Gathering Days constituent un moment fort de la saison des courses au Inverness Raceway.



- La revitalisation de la magnifique nouvelle tribune de Truro a commencé en 2023.

- Truro compte parmi les plus anciens hippodromes du Canada. L’hippodrome d’origine a ouvert ses portes en 1865.







- Fonds Stretch Drive
- Chaque année, les juges de l’APHRC organisent un tournoi de golf pour recueillir des fonds. Les sommes ramassées servent à aider les familles des coureurs de trot. Depuis la création du fonds en 2010, plus de 189 000 $ ont été versés pour venir en aide à ceux qui en ont besoin.

APHRC
ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

Initiatives devant être lancées ou menées à terme au cours de l'exercice financier 2024-2025.

- Embauche d'une directrice ou d'un directeur des courses pour l'APHRC;
- Participation à un examen de l'APHRC mené par les trois provinces Maritimes;
- Achèvement d'un nouveau centre de contrôle des drogues équines au Connell Park, à Woodstock (Nouveau-Brunswick);
- Élaboration d'un manuel des politiques et procédures pour les activités de l'APHRC.



États financiers

Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

31 mars 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7 - 10

Rapport de l’auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9

Tél. : +1 902 421 1734
Téléc. : +1 902 420 1068
www.GrantThornton.ca

Aux membres de la
Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique (la « Commission »), qui comprennent l’état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Commission.

© Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Halifax, Canada
Le 26 juin 2024

Comptables professionnels agréés

© Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État de la situation financière

Au 31 mars	**2024**	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**– $**	15 451 $
Débiteurs	**29 697**	19 682
Charges payées d'avance	**–**	42 059
Montants à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**115 175**	–
	144 872	77 192
Immobilisations corporelles (note 3)	**61 462**	120 656
	206 334 $	197 848 $
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	**92 944 $**	– $
Dettes fournisseurs et charges à payer	**1 314**	12 892
Produits reportés	**50 614**	51 257
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**–**	13 043
	144 872	77 192
Actif net	**61 462**	120 656
	206 334 $	197 848 $

Engagements (note 4)

Au nom du conseil d'administration,

DocuSigned by:
D6CBA0F3296D4B1...
_____, administrateur

DocuSigned by:
0C3AEC36B2424B3...
_____, administrateur

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique
État de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 mars	**2024**	2023
Actif net (insuffisance) à l’ouverture de l’exercice	**120 656 $**	92 204 $
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges pour l’exercice	**(59 194)**	28 452
Actif net à la clôture de l’exercice	**61 462 $**	120 656 $

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des résultats

Exercice clos le 31 mars	Budget (non audité)	**2024**	2023
Produits			
Apports			
Nouveau-Brunswick	91 413 $	**91 413 $**	95 699 $
Terre-Neuve-et-Labrador	17 500	**17 500**	18 217
Nouvelle-Écosse	212 195	**212 195**	197 458
Île-du-Prince-Édouard	108 871	**108 871**	118 605
	429 979	**429 979**	429 979
Programme de contrôle de l'ACPM	70 000	**62 136**	67 252
Amendes et appels	25 000	**26 451**	29 921
Cotisations des membres	40 000	**55 645**	56 133
Remboursement des frais des officiels	195 000	**199 189**	195 449
Droits relatifs à la patrouille photographique et aux dates de courses	40 000	**33 546**	163 084
Produits liés au fonds Stretch Drive	15 000	**–**	–
Produits liés au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
	819 979	**806 946**	941 818
Charges			
Programme de dépistage de l'alcool	10 000	**6 116**	1 374
Amortissement	–	**60 918**	65 052
Commission d'appel	20 000	**20 459**	13 257
Charges liées au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
Comités	500	**879**	300
Contrôle antidopage	70 000	**67 836**	70 485
Mobilier et matériel	7 500	**–**	3 952
Programme de dépistage de drogues chez les humains	20 000	**3 789**	4 122
Enquêtes	25 000	**13 664**	23 088
Perte sur cession	–	**398**	–
Réunions et déplacements de la Commission	30 000	**23 663**	34 368
Fournitures de bureau et autres	13 000	**8 391**	12 220
Impression et photocopies	3 000	**5 131**	3 969
Honoraires de professionnels	41 024	**216 627**	43 495
Promotion et achat de services	45 000	**48 029**	63 750
Officiels de course			
Rémunération et charges	225 000	**224 482**	217 602
Formation et supervision	25 000	**–**	26 864
Patrouille de course et photo d'arrivée	10 000	**8 548**	11 850
Loyer et services publics	23 500	**22 584**	24 049
Salaires et avantages	164 795	**188 963**	202 075
Frais d'administration de Standardbred Canada	41 160	**41 025**	40 344
Groupe des juges principaux	7 500	**–**	–
Déplacements du personnel et frais de véhicule	20 000	**14 416**	34 981
Charges liées au fonds Stretch Drive	7 000	**–**	–
Excédent remboursable	–	**(115 175)**	13 043
Téléphone et télécopieur	6 000	**5 397**	3 126
	819 979	**866 140**	913 366
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	– $	**(59 194) $**	28 452 $

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	**2024**	2023
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**(59 194) $**	28 452 $
Amortissement	**60 918**	65 052
	1 724	93 504
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Débiteurs	**(10 015)**	(1 903)
Charges payées d'avance	**42 059**	(42 059)
Dettes fournisseurs et charges à payer	**(11 578)**	(559)
Produits reportés	**(643)**	12 235
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**(128 218)**	12 910
	(106 671)	74 128
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles, montant net	**(2 122)**	(93 504)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	**398**	–
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(108 395)**	(19 376)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
À l'ouverture de l'exercice	**15 451**	34 827
À la clôture de l'exercice	**(92 944) $**	15 451 $

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
Notes annexes
31 mars 2024

1. Nature des activités

Des lois ont été adoptées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard et ont eu pour effet de conférer à la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique (la « Commission ») (anciennement la Commission des courses attelées des provinces Maritimes), à compter du 1er avril 1994, le pouvoir de réglementer le secteur des courses attelées dans la région. La Commission s'est vu confier le mandat de régir, de surveiller, de contrôler et de réglementer les courses attelées et les hippodromes. Ses objectifs étaient les suivants :

- Établir des règles uniformes pour la tenue des courses attelées;
- Assurer le recrutement, la formation, l'évaluation et la répartition des officiels de course;
- Assurer la promotion et la mise en marché des courses attelées;
- Promouvoir et favoriser l'élevage des chevaux et les courses de chevaux.

Le 9 octobre 2015, à la suite de l'adhésion de Terre-Neuve-et-Labrador à la Commission, une loi a été adoptée afin de remplacer le nom de celle-ci par « Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique ». La Commission est un organisme sans but lucratif et est donc exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l).

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation
Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Organisme
La Commission est un organisme du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les présents états financiers comprennent uniquement les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux activités de la Commission.

Répartition entre les provinces
Les produits et les charges sont répartis entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador en fonction des paris mutuels enregistrés au cours de l'avant-dernière année civile. Les taux de répartition qui en résultent sont les suivants :

	2024	2023
	%	%
Nouveau-Brunswick	**21,26**	22,26
Nouvelle-Écosse	**49,35**	45,92
Île-du-Prince-Édouard	**25,32**	27,58
Terre-Neuve-et-Labrador	**4,07**	4,24

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des sommes détenues dans des comptes auprès d'institutions financières.

Excédent de fonctionnement
L'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges est inclus dans le Fonds consolidé du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Par le passé, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a financé les déficits, tandis que la Commission lui a transféré les excédents. À la clôture de l'exercice, l'excédent, déduction faite de l'incidence de l'acquisition et de l'amortissement des immobilisations corporelles, est comptabilisé comme un montant à payer ou à recevoir.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

Apports

La Commission comptabilise ses apports, ses subventions et ses produits liés à des projets selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les produits tirés des cotisations des membres sont établis sur une période de 12 mois commençant à la date d'anniversaire du participant. Par conséquent, les cotisations reçues au cours de l'exercice qui se rapportent à une période postérieure à la clôture de l'exercice sont reportées et comptabilisées en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres produits

Les produits tirés des amendes et des appels ainsi que les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues en apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, la règle de la demi-année étant appliquée au cours de l'exercice d'acquisition, aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Logiciels	100 %
Matériel de bureau et mobilier	30 %

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies qui était considéré comme entièrement capitalisé selon une approche de continuité à la date de la dernière évaluation actuarielle, soit le 1er octobre 2021. Toutefois, comme la Commission ne fait que participer au régime, elle le comptabilise comme un régime à cotisations définies. La charge de retraite est comptabilisée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Commission a comptabilisé une charge de retraite de 7 113 $ (11 944 $ en 2023).

Instruments financiers

La Commission considère comme un instrument financier tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, sauf dans certaines circonstances limitées. Elle comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- trésorerie et équivalents de trésorerie
- débiteurs
- dettes fournisseurs et charges à payer
- montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique ou à recevoir de celui-ci

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)
Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute réduction pour dépréciation. La Commission sort un passif financier (ou une partie d'un passif financier) de l'état de la situation financière lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin.

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Les moins-values comptabilisées antérieurement font l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée de l'actif ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de toute réduction de valeur ou de toute reprise est comptabilisé en résultat net.

La Commission est exposée au risque de crédit du fait de ses instruments financiers. Elle n'est exposée à aucun risque de liquidité, de taux d'intérêt ou de prix autre qui soit important.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses débiteurs. Des provisions sont constituées au besoin pour couvrir d'éventuelles pertes sur créances; aucune perte n'a toutefois été comptabilisée à ce jour. La direction estime que la Commission n'est exposée à aucun risque de crédit important et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Estimations de la direction
L'établissement d'états financiers conformes aux NCOSBL exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations à fournir au sujet des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la direction comprennent les durées de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**2024 Valeur comptable nette**	2023 Valeur comptable nette
Matériel informatique	99 064 $	91 895 $	**7 169 $**	11 470 $
Matériel de bureau et mobilier	122 979	69 886	**53 093**	65 466
Logiciels	96 176	94 976	**1 200**	43 720
	318 219 $	256 757 $	**61 462 $**	120 656 $

4. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements annuels minimaux futurs découlant d'un bail à long terme pour les locaux, d'un bail à long terme pour le matériel de bureau et d'une entente de services avec Standardbred Canada :

Exercice se terminant le 31 mars	2025	62 213	$
	2026	63 053	
	2027	63 909	
	2028	58 944	
	2029	46 387	

Le bail à long terme pour les locaux prévoit des augmentations annuelles en fonction de l'IPC. Les montants ci-dessus représentent les engagements futurs établis en fonction des valeurs de l'exercice considéré.

5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a engagé pour le compte de son conseil d'administration des charges de 45 001 $ (47 625 $ en 2023) liées aux demandes de remboursement de frais de déplacement ainsi qu'aux frais de réunion et de comité. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange dans l'État des résultats, aux postes « Commission d'appel », « Comités » et « Réunions et déplacements de la Commission ».

6. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 31 mars 2024, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a adopté une loi visant à abroger l'*Atlantic Provinces Harness Racing Commission Act*. Une fois certaines exigences réglementaires et légales remplies, la province cessera d'être membre de la Commission en 2024. Les trois provinces qui demeureront membres de la Commission seront la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.